

BPA

Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles

Brevet Professionnel Agricole

*Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 5833 - Date d'échéance de l'enregistrement : le 01-01-2025*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Cette formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

Le Brevet Professionnel Agricole Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles permet d'acquérir des compétences et connaissances professionnelles, technologiques et pratiques pour assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et équipements de l'entreprise

DEBOUCHÉS / PASSERELLES

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans :

- Des exploitations agricoles / Des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) / Des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Il est employé en tant que :

- Conducteur d'engins d'exploitation agricole et forestière
- Chauffeur de tracteur

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études en choisissant une formation de niveau 4.

A savoir : Le CFPPA propose la formation du BP Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire du BPA TCEEA qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau supérieur.

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations

2. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

📍 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE
Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocutrice : Mme Blandine DECOENE, référente de la filière agricole

✉ blandine.decoene@educagri.fr

📞 Contactez-nous
03 22 20 77 65



*Pour plus d'information sur la certification,
consultez le site internet de France Compétences.

Code NSF : • 210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
Formacode : • 21011 : Machinisme agricole

Résultats 2023 du BPA TCEEA

 78 % Réussite au diplôme

 56 % Insertion à 6 mois

 60 % de stagiaires satisfaits

PRÉ REQUIS

- Avoir suivi une classe de troisième générale complète

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

RNCP5833BC01 - UCG1 :

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

RNCP5833BC02 - UCG2 :

- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

RNCP15156BC03 - UCG3 :

- Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

RNCP5833BC04 - UCP4 :

- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives aux productions végétales

RNCP5833BC05 - UCP5 :

- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements

RNCP5833BC06 - UCP6 :

- Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur

RNCP5833BC07 - UCP7 :

- Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture

RNCP5833BC08 - UCP8 :

- Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements

RNCP5833BC09 - UCARE 1 :

- Entretien des matériels et équipements d'espaces verts utilisés en agriculture

RNCP5833BC10 - UCARE 2 :

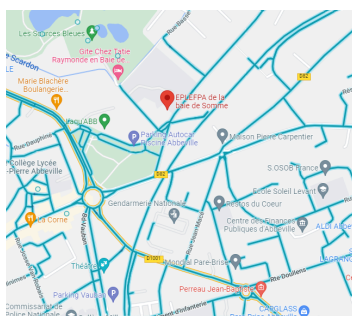
- Mettre en oeuvre les techniques de travail des matériaux ferreux



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les blocs de compétences (ou UC) sont évalués sur des situations professionnelles
- Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification.
- La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Délai de 5 ans pour repasser les blocs de compétences (CCP) non obtenus



ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris-Calais
- Bus scolaires



Visitez le site internet de l'établissement !

DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE :

- SEPTEMBRE/OCTOBRE (Entrée possible en cours de formation)

DURÉE :

- Apprentissage : 1 ou 2 ans
500 H en centre / 1an ou 800H / 2ans

FINANCEMENT

APPRENTISSAGE :

- Entreprises privées : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation

RÉMUNÉRATION

APPRENTISSAGE :

- Rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

LES POINTS FORTS DU CENTRE


- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente

Résultats 2023 du CFPPA Toutes formations pour 298 candidats

 98,6 % Présentés à l'examen

 85 % Réussite à l'examen

 71 % Insertion à 6 mois

 12 % Rupture/abandon en cours de formation

 84 % de stagiaires satisfaits

" La ténacité est une des qualités indispensables pour réussir dans la vie, quel que soit le but à atteindre. "